

PROCÈS-VERBAL DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Séance du 2 février 2026 à 18h00 – Maison des Associations - 66240 Saint-Estève

L'an 2026, le 2 février à 18h00, en la Maison des Associations sise à Saint-Estève (66240) s'est réuni le Comité Syndical, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 28 janvier 2026, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

	Présents	MM. Charles DURAND - Frédéric GUILLAUMON - Stéphane LODA - Pierre PARRAT - Gérard RAYNAL - Max TIBAC - Alain TROUSSEU
PMMCU	Absent et suppléé	M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE – M. Robert VILA suppléé par M. Michel PEREZ
	Absents et Excusés	Mmes Cécile MARGAIL - Aurélie PASTOR-BARNEOUD - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Paul BILLES - Jean-Louis CHAMBON - Jean-Luc GAMEZ - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - René LAVILLE - Théophile MARTINEZ - Jacques PALACIN Patrick PASCAL - Georges PUIG - Fabrice TIGNERES
C. C. DES ASPRES	Absent et Excusé	MM. Jérôme DE MAURY - Bernard LEHOUSSE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présent	M. Bernard LAMBERT
	Absents et Excusés	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absents et Excusés	Mme. Joëlle ESTALA METOIS - M. Jérôme PALMADE
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPER	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum :

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 janvier 2026 à 17h30 – Maison des Associations sise à Saint-Estève (66240), le comité syndical, conformément au Code Général des Collectivités, délibère quel que soit le nombre de membres présents.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Alain TROUSSEU

Pouvoirs : néant

Nombre de membres en exercice : 36	Nombre de procurations : 0
Nombre de membres présents : 11	Nombre de votants : 11
Quorum : 19 membres	

Assistaient également à la séance :

M. Philippe PUJOL – Trésorier Principal Municipal Mme Anne-Sophie DEVEAUX – Conseillère aux Décideurs Locaux Perpignan Municipale
M. Fabrice Carol – Directeur du SMTBV - Mme Pascale Faus – Assemblés

ORDRE DU JOUR

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le Président a ouvert la séance et procédé à l'appel des élus. Il a indiqué à l'assemblée que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 janvier à 17h30 – *Maison des Associations, 66240 Saint-Estève* – le comité syndical, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pouvait délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

M. Alain TROUSSEU a été désigné secrétaire de séance.

Le Président a rappelé le cadre du CGCT, qui précise que dans un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette complétés par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs » doivent être présentés chaque année par le Président au comité Syndical. La présentation du rapport doit se dérouler dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif et doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical du SMTBV, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le président a ensuite présenté les principaux éléments du rapport d'orientation budgétaire 2026 qui sont exposés de manière détaillée dans le rapport transmis aux élus. Il a précisé que ces orientations s'inscrivent dans un objectif de maîtrise des dépenses et du maintien de l'équilibre financier, par ailleurs très sain.

1. Structure et la gestion de dette :

Pas de nouveau emprunt et au contraire une dette parfaitement maîtrisée, avec une capacité de désendettement < à 2 ans constituée par la dette héritée du SMATA dont le résiduel s'élève aujourd'hui à 936 000 € et qui présente une extinction en 2031 ainsi que l'emprunt chenal vert contracté à l'époque pour lisser l'impact sur les contributions des EPCI et qui présente un capital restant dû de 245 000 € et une extinction en 2036.

2. Effectifs :

Depuis 2020, la masse salariale est stable, les effectifs comptent aujourd'hui 17 agents : 10 titulaires et 7 contractuels contre 16 titulaires et 1 contractuel en 2020. L'inversion du rapport titulaires/contractuels apporte finalement + de souplesse et les renouvellement ou arrivée d'agent apportent visiblement également une meilleure technicité au regard des missions. En terme financier, la charge salariale s'élève à 960 000 €, elle représente 48 % de la section de fonctionnement, 44 % des postes sont financés par l'Agence de l'Eau (35% en 2020) ce qui représente un cout net collectivité de l'ordre de 555 000 €. En revanche, les charges rattachées continueront, elles, d'augmenter (charges salariales, GVT, assurances ...).

3. Orientations budgétaires et engagements pluriannuels :

Engagements pluriannuels les plus importants et au regard des compétences du SMTBV :

- L'entretien des cours d'eau en amont et en aval du bassin : éviter le risque inondation, redonner fonctionnalités au cours d'eau. Le président souligne les dernières réalisations sur la Têt aval (pont Beltrame, Bompas, Villelongue) et qui ont visiblement protégé efficacement au regard des derniers épisodes pluvieux. Ces plans pluriannuels sont bien engagés.
- La restauration du lit de la Têt est un projet d'envergure qui avance pas à pas, de par les coûts de réalisation mais également des aspects fonciers, la période électorale nécessitant par ailleurs des précautions particulières vis-à-vis des discussions avec els riverains concernés par des sondages géotechniques nécessaires au projet.
- Le développement et l'entretien d'un Système d'alerte et surveillance du bassin versant est un projet indispensable au regard de la sécheresse qui a frappé le territoire mais également faces aux crues qui à l'avenir seront moins fréquentes mais plus intenses
- De même, la réduction de la vulnérabilité du bâti existant est un indispensable et le lancement de la campagne de diagnostics permettra aux particuliers, acteurs économiques et collectivités de protéger leur habitat par des dispositifs qui pourront être financés à 90 % par le Fond BARNIER.

Orientations et perspectives à très court terme :

- Réception des travaux de la digue de Canet, des travaux du bassin de la Courra gade et de la réhabilitation de la vanne de Torreilles.
- Le lancement des travaux d'aménagement hydrauliques des torrents du Cady et du Saint-Vincent à Vernet-les-bains ainsi que la maîtrise d'œuvre du chenal du Manadeil.
- Le lancement des diagnostics hydrologique des zones humides de Llupia et de Thuir

- Le démarrage du diagnostic des canaux du Conflent qui doit nous renseigner sur les possibles économies d'eau. Une attention politique doit être apportée sur cette problématique et rappeler à l'Etat et ses services que nous devons avoir une réflexion concertée et non imposée.
- Le prochain mandat devra s'attacher à la recherche et au développement des réserves d'eau. Avec le dérèglement climatique nous serons confrontés à moins d'épisodes pluvieux mais beaucoup plus intenses. Nous devons essayer de conserver cette eau pour compenser.
- L'achat de nouveaux locaux devra également être réalisé.

Le président a conclu que toutes des opérations ne seront possibles que si l'Etat et les EPCI tiennent leurs engagements en termes de recette. Il précise qu'il n'a pas de doute sur les EPCI qui lèvent par ailleurs la taxe GEMAPI fléchée vers les dépenses des Syndicats. Compétents GEMAPI. En revanche le président se montre beaucoup plus sceptique et réservé à l'égard des finances de l'Etat « qui sont au plus bas » mais il n'imagine pas que l'intérêt général soit mis à mal et que l'on abaisse le niveau de protection des populations. Il indique que c'est un devoir pour le SMTBV, une obligation pour l'Etat et les collectivités Territoriales.

S'est ensuite engagé le débat :

M. Raynal : qu'allons-nous faire sur les zones humides ? quelles sont les typologies d'actions ?

M. le Président précise qu'une stratégie a été adoptée ; il faut protéger, expliquer, restaurer les fonctions hydrologiques lorsque nécessaire. Ces milieux sont importants pour la ressource en eau, l'infiltration dans les sols et vers les nappes ainsi que pour permettre aux crues de s'étendre sur ces zones sans autre enjeu. Il ajoute que les premières actions menées sur Canohès ont également permis de travailler sur le sujet du Mécénat et de rechercher de nouvelles pistes de financement.

M. Tibac : interroge la fermeture des passages à gué presque systématique lors des épisodes pluvieux, et les contraintes d'entretien (buses bouchées) est-il possible de les remplacer par des ponts ?

M. le Président suggère que le coût et aspects géotechniques (et niveau des berges) sont certainement des freins et précise qu'il s'agit là d'une compétence du département.

M. Loda expose que le 1^{er} principe est la sécurité des ouvrages d'arts existants et que le CD66 concentre ses efforts sur ce principe ce qui représente déjà en soi un travail colossal. Il cite en ce sens l'exemple du pont entre Canet et Sainte Marie actuellement en travaux.

M. Durand : confirme et qu'en l'occurrence les travaux en cours sur ce pont se basent sur une conservation des fondations existantes.

M. Erre ajoute que lors de la construction de ces passages à gué les cours d'eau étaient régulièrement curés mais qu'aujourd'hui les normes ont changé et ce n'est plus possible. Dès qu'il pleut les passages sont submergés. En outre, ces passages à gué ne sont plus forcément adaptés aux modes de vies et à la circulation actuelle.

M. Lambert souhaite insister sur le fait qu'il est indispensable de pouvoir mesurer les débits dans les rivières, notamment pour la bonne gestion et partage de l'eau. Comment gérer sans connaître les volumes disponibles ? Nous ne disposons pas suffisamment de données et les modélisations sont rendues difficiles. Nous devons construire notre mémoire. Mesurer, connaître et partager afin d'avoir une plateforme commune de données. L'Etat se désengage et c'est à nous de substituer cette carence. Il rejoint le président sur l'ambition qui doit animer le projet de système d'alerte et surveillance.

M. le Président précise que dès le lancement du Plan d'Eau du Président Macron, le SMTBV s'est positionné pour piloter une expérimentation sur le bassin versant et tel que proposé, mais qu'il n'a jamais reçu de réponse de l'Etat, tant au niveau national que départemental.

M. Loda explique que la ville de Canet s'investit dans un projet dont l'un des objectifs est de synthétiser toutes les données sur l'eau sur le département, nombreuses mais éparpillées. L'université de Perpignan en charge de cette mission s'aperçoit que nous ne sommes pas en capacité de collationner les données de tous les acteurs (BRGM – BRL ...) il n'y a pas de centralisation.

Le Président a remercié les élus pour la qualité de leurs échanges et a précisé que le budget primitif serait présenté le 16 février 2026. Après ces échanges, il a été constaté que le débat d'orientation budgétaire avait bien eu lieu.

Le secrétaire de séance

Alain TROUSSEU

